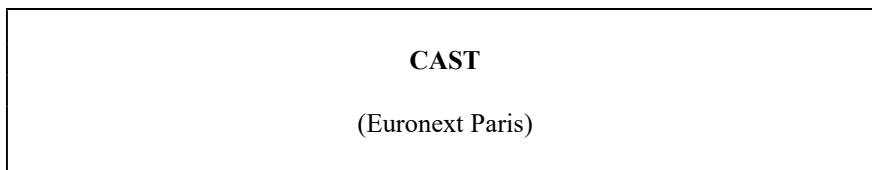


222C2174
FR0000072894-OP018-AS12

8 septembre 2022

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.



Complément à D&I 222C2138 du 31 août 2022

- 1- Le 8 septembre 2022, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société CAST en réponse au projet d'offre publique d'achat simplifiée déposé, le 31 août 2022, par Bryan, Garnier & Co., agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Financière Da Vinci¹, a été déposé.

Ce projet de note en réponse, qui contient notamment : (i) le rapport établi par le cabinet Finexsi, représenté par M. Christophe Lambert, mandaté le 18 mai 2022 par le conseil d'administration de la société CAST en qualité d'expert indépendant, en application des dispositions de l'article 261-1 I, 2°, 4° et II du règlement général, pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique d'achat simplifiée, y compris en cas de retrait obligatoire (en application de l'article 261-1-1 I et III du règlement général, l'Autorité des marchés financiers ne s'est pas opposée à cette nomination), et (ii) l'avis motivé du conseil d'administration de la société CAST en date du 7 septembre 2022, en application des dispositions de l'article 231-19, 4° du règlement général, est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général.

- 2- Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres CAST sont applicables.

¹ Contrôlée par BDC IV FPCI, fonds professionnel de capital investissement régi par les articles L. 214-159 et suivants du code monétaire et financier, gérée par sa société de gestion Bridgepoint SAS.